



RAPPORT D'ACTIVITE
DU CONSEIL NATIONAL DE LA CONSOMMATION
POUR L'ANNEE 2008

Conseil National de la Consommation – 59, bd Vincent Auriol – 75703 PARIS Cedex 13
Télédoc 051 – Téléphone : 01 44 97 31 89 ; 01 44 97 29 41
Télécopie : 01 44 97 33 66 – Mèl : cnc@dgccrf.finances.gouv.fr

Introduction

L'activité du Conseil National de la Consommation, au cours de l'année 2008, a été la suivante :

Les réunions du CNC en 2008

Dix-sept réunions des principales formations du C.N.C. ont été organisées en 2008 : deux séances plénières présidées par le Ministre (en février et juillet), six réunions du bureau et neuf réunions du collège des consommateurs et usagers.

La séance plénière, organisée le 13 février 2008, a permis de faire le point sur l'activité législative et gouvernementale relative à la protection du consommateur. M. Luc Chatel a détaillé l'ensemble des textes qui avaient été pris et annoncé les différentes mesures envisagées pour l'année 2008. Cette réunion a également été l'occasion de présenter les travaux prioritaires dans le domaine de la protection du consommateur durant la Présidence française de l'Union européenne.

Lors de la réunion plénière du 8 juillet 2008, le Ministre a présenté les différentes dispositions envisagées dans la loi de modernisation de l'économie et notamment, celles concernant plus particulièrement le consommateur (négociabilité des tarifs et des conditions de vente et réforme de l'urbanisme commercial). Cette présentation s'est poursuivie par un débat sur le sujet de l'action de groupe.

S'agissant des groupes de travail, le Conseil National de la consommation a réuni quatre groupes spécialisés créés sur la base de mandats présentés par le Ministre ou les collèges des consommateurs et des professionnels, le groupe de travail permanent agroalimentaire et nutrition, trois groupes de suivi et un groupe ad hoc.

Les trois groupes de travail « sur mandats » se sont réunis sur les thèmes suivants :

- la régulation publicitaire (*groupe mis en place le 17 septembre 2007*) ;
- la construction des maisons individuelles (*groupe mis en place le 15 septembre 2008*) ;
- les nanotechnologies (*groupe mis en place le 8 septembre 2008*).

Quant aux groupes de suivi, ils ont respectivement traité de :

- l'actualisation du guide pratique des communications électroniques élaboré en juillet 2006 et du suivi des engagements des professionnels des communications électroniques ;
- du suivi des avis du CNC dans le domaine de la santé ;
- de la sécurité des installations électriques intérieures.

Leurs travaux sont présentés aux I, II et IV du rapport.

Le groupe permanent « agroalimentaire et nutrition » s'est réuni à six reprises en séance plénière.

Ses travaux sont présentés au III du rapport.

Un groupe de travail ad hoc, mis en place par la DGCCRF et présidé par M. Saussol, Chef du bureau E1 « Santé », a permis de recueillir les observations des représentants des associations de consommateurs et des organisations professionnelles sur le projet de décret relatif à l'affichage des honoraires des professionnels de santé. Ce groupe s'est réuni le 29 mai 2008.

Les travaux de ce groupe sont présentés au V du rapport.

Le tableau de recensement de l'ensemble des réunions du CNC figure au VII du rapport.

Les avis et rapports adoptés par le CNC en 2008

Trois avis ont été adoptés en 2008 :

- Avis relatif à la régulation publicitaire

(adoption lors de la réunion du bureau du CNC du 17 juin 2008).

- Avis relatif à un guide pratique des communications électroniques

(adoption lors de la réunion du bureau du CNC du 1^{er} octobre 2008).

- Avis relatif au suivi des avis du CNC dans le domaine de la santé

(adoption lors de la réunion du bureau du CNC du 1^{er} octobre 2008).

Les grandes lignes de ces avis sont présentées résumés au I du rapport.

Les consultations écrites

Les cinq consultations écrites suivantes ont été organisées en 2008 :

- Consultation du CNC sur le titre II de l'avant-projet de loi de modernisation de l'économie (transmise le 9 avril 2008).

- Consultation du CNC sur le projet d'arrêté relatif à l'information préalable du consommateur sur les caractéristiques des hébergements locatifs en hôtellerie de plein air (transmise le 3 juin 2008).

- Consultation du CNC sur un projet d'ordonnance complétant la transposition de la directive 2001/95/CE du 3 décembre 2001 relative à la sécurité générale des produits (transmise le 3 juillet 2008).

- Consultation du CNC sur les projets de barèmes EDF pour la facturation du raccordement au réseau public de distribution d'électricité pour la Corse et les DOM (transmise le 9 octobre 2008).

- Consultation du CNC sur un projet d'arrêté relatif à la publicité des prix à l'égard des consommateurs (transmise le 12 décembre 2008).

La consultation sur le projet de Directive nationale d'orientation 2008 (DNO) de la DGCCRF

Comme les années précédentes et conformément au souhait exprimé par le Ministre de voir le CNC plus étroitement associé à la définition des objectifs de la DGCCRF, le Bureau du CNC et les associations de consommateurs non membres du Bureau ont été consultés lors de la préparation des orientations annuelles de la DGCCRF.

Les propositions d'orientations possibles pour 2009 leur ont été transmises au début du mois de juin 2008 afin de recueillir leurs éventuelles remarques ou propositions sur d'autres thèmes qu'ils estimeraient pertinents.

Deux débats ont été organisés sur ce thème, le premier lors de la réunion du collège des consommateurs du 13 juin 2008 et le second, lors de la réunion du Bureau du CNC organisée le 17 juin 2008.

La consultation du collège des consommateurs du CNC sur les mesures législatives envisagées dans le domaine de la consommation

Les associations de consommateurs ont été consultées lors du collège consommateurs du 20 mars 2008 sur les questions de la négociabilité des tarifs, de l'urbanisme commercial et de l'évolution des prix des produits alimentaires.

TABLE DES MATIÈRES

I - Les avis et rapports adoptés par le CNC en 2008	
I.1 – La régulation publicitaire	6
I.2 – Guide pratique des communications électroniques	7
I.3 – Suivi des avis du CNC dans le domaine de la santé	7
II - Les groupes de travail du CNC	
II.1 - La construction des maisons individuelles	9
II.2 – Les nanotechnologies	9
III – Le groupe permanent du CNC « agroalimentaire et nutrition »	11
IV – Les réunions de « suivi d’avis » des groupes de travail du CNC	
IV.1 - La sécurité des installations électriques intérieures	14
IV.2 – Les communications électroniques	16
V – Groupe de travail ad hoc sur le projet de décret relatif à l’affichage des honoraires des professionnels de santé.	17
VI - Les réunions du CNC : statistiques 2005 – 2008	18
VII - Le recensement des réunions du CNC en 2008	19
VIII – La communication sur les travaux du CNC	21
Liste des membres du CNC pour l’année 2008	
Collège "Consommateurs et Usagers"	22
Collège des "Professionnels"	23
Membres de droit	24
Liste des membres du Bureau du CNC pour l’année 2008	
Représentants du Collège "Consommateurs et Usagers"	25
Représentants du Collège des "Professionnels"	26
Annexe : rapports et avis adoptés par le CNC en 2008	27
Liste chronologique des avis des rapports élaborés par le CNC de 1983 à 2007	28

I - Les avis et rapports adoptés par le CNC en 2008

I.1 - La régulation publicitaire

Le mandat du groupe fait suite à plusieurs demandes émanant tant des consommateurs que des professionnels relatives à la publicité. Il avait pour objectifs d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre des recommandations de l'organisme de régulation professionnelle de la publicité en France, le Bureau de Vérification de la Publicité (le BVP, association loi de 1901), d'étudier des pistes d'amélioration de la régulation et de s'interroger sur les évolutions du champ d'intervention de celle-ci.

Le groupe de travail s'est réuni à huit reprises entre septembre 2007 et mars 2008.

Les travaux sur la publicité menés dans le cadre du CNC ont pris en compte ceux conduits par ailleurs sur certains aspects du sujet dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

L'avis issu de ces travaux rappelle le droit applicable. Il précise les mécanismes de régulation, notamment en organisant des passerelles entre le CNC et le BVP, remplacé depuis par l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP). L'avis consacre le renforcement de la place des associations de consommateurs dans le dispositif.

Ce dispositif comporte :

- Le Conseil paritaire de la publicité (CPP), présidé par un représentant des associations de consommateurs et composé de six représentants des consommateurs et de trois représentants des associations environnementales, qui a vocation à se prononcer sur les nouvelles règles déontologiques. Ses avis sont rendus publics.
- Le jury de déontologie publicitaire (JDP), composé de personnalités indépendantes (universitaires, pédopsychiatres,...) qui intervient, après diffusion, sur plainte d'une association ou d'un particulier.

Les passerelles prévues entre le CNC et l'ARPP sont les suivantes :

- la possibilité pour le président du CPP, entre deux présentations annuelles, de faire mettre à l'ordre du jour du collège consommateurs du CNC un problème évoqué au CPP relatif aux recommandations ou aux alertes sur certaines publicités, lorsque son importance le justifie.
- lorsque le collège consommateurs du CNC constate une pratique contestable, il en saisit le CPP qui alerte et mobilise l'organisme d'autorégulation. Celui-ci une fois saisi, doit mettre en œuvre les solutions concertées et dresser le bilan dans un délai raisonnable de son action sur le sujet considéré.
- si la persistance et la gravité de la pratique sont constatées par le CPP ou par un ou plusieurs membres du C.N.C., et que le système d'autorégulation n'a pas de prise suffisante sur la pratique concernée, le Bureau du CNC en est saisi afin d'organiser un groupe de travail. Celui-ci prend alors le relais avec sa faculté de recommandation.

Enfin, l'avis recommande la présentation annuelle de l'activité de l'ARPP, du CPP et du Jury de Déontologie Publicitaire devant le collège consommateurs du CNC afin d'informer l'ensemble des associations du CNC des résultats des travaux en question et d'échanger sur les programmes de travail respectifs.

L'avis a été adopté par le bureau du CNC lors de sa réunion du 17 juin 2008 et publié au Bulletin officiel de la Concurrence, de la consommation et de la répression des Fraudes (BOCCRF) N° 8 du vendredi 10 octobre 2008.

I.2 - Guide pratique des communications électroniques

En 2008, le groupe de travail « communications électroniques » s'est réuni le 20 juin pour réaliser un suivi des avis adoptés par le Conseil National de la consommation en 2007.

Il a été décidé lors de cette réunion la mise en place d'un sous-groupe dédié à l'actualisation du contenu du guide. Celui-ci s'est réuni à neuf reprises.

L'objectif n'était pas de refondre ce document qui avait été unanimement apprécié, tant par les professionnels que par les consommateurs. Il s'agissait de tenir compte de l'évolution des technologies (fibre optique, modalités d'accès à la télévision par la voie des communications électroniques, notion de convergence) et d'apporter des explications supplémentaires dans la partie sur le « parcours client ».

L'architecture du guide a été un peu modifiée. L'avis qui présente la réédition du guide prévoit que celui-ci sera actualisé tous les deux ans. Une clause de sauvegarde a été prévue afin de permettre au CNC de réactualiser le guide en cas de vote d'une loi majeure dans ce domaine.

L'avis, approuvé lors de la réunion du bureau du CNC du 1^{er} octobre 2008, est publié au BOCCRF du 14 novembre 2008.

I.3 - Suivi des avis rendus par le CNC dans le domaine de la Santé

Lors de la réunion plénière du 1^{er} octobre 2007, le Secrétaire d'état chargé de la consommation et du tourisme a fait part de l'attention particulière qu'il accordait aux suites données aux avis du Conseil national de la consommation (CNC). Le bureau du CNC a approuvé la réalisation d'un suivi sectoriel des avis et décidé la mise en place d'un groupe de suivi des avis dans le domaine de la santé.

Depuis 1988, le Conseil national de la consommation a été conduit à adopter successivement treize avis dans le secteur de la santé, portant sur des thèmes variés :

- les prothèses dentaires (1994)
- l'information sur le prix et les services offerts par les masseurs kinésithérapeutes (1995)
- la médecine d'urgence ambulatoire (1995 et 1996)
- l'information dans le secteur de l'esthétique médico-chirurgicale (1996)
- l'information sur les honoraires médicaux (1996)
- l'optique médicale (1996 et 1998)
- les prothèses auditives (1999)
- l'affichage des prix des médicaments non remboursables (2002)
- les transports sanitaires terrestres (2002)
- la parapharmacie (1991 et 2005)

Le groupe de suivi santé s'est réuni à quatre reprises, de février à juin 2008. Lors de la première réunion, le 6 février, le groupe a considéré que quatre avis méritaient un suivi particulier. Les autres avis n'ont pas été retenus compte tenu des évolutions des textes et des pratiques des professionnels dans les secteurs concernés.

Il a été décidé de procéder à un nouvel examen des quatre avis suivants :

- l'affichage des prix des médicaments non remboursables

Plusieurs enquêtes de la DGCCRF ont montré que l'obligation de mise à disposition d'un catalogue comportant le prix des médicaments non remboursables soumis à prescription médicale obligatoire n'était pas respectée. Le groupe de suivi a recommandé le maintien de ce catalogue ainsi que la réalisation d'une information par les syndicats des pharmaciens auprès des professionnels et par les associations auprès des consommateurs. La DGCCRF devra veiller au respect de cette obligation.

- les transports sanitaires

Le groupe de travail a recommandé qu'une information plus large et complète soit effectuée sur les conditions et niveaux de prise en charge par l'assurance maladie de ce type de prestations.

- l'optique médicale

Le groupe a souhaité revenir plus particulièrement sur les lunettes prémontées et les lentilles colorées non correctrices.

S'agissant des lunettes prémontées, le groupe a considéré qu'il était nécessaire que les professionnels engagent une action de sensibilisation pour assurer une information des consommateurs sur le bon usage du produit. Une surveillance des pratiques devra être effectuée par la DGCCRF et en cas de problèmes persistants, un texte réglementaire devra être adopté pour imposer un dispositif spécifique d'information à destination du consommateur.

S'agissant des lentilles colorées non correctrices, le groupe de travail s'est déclaré favorable à un texte réglementaire visant les fabricants et les distributeurs afin que soit fournie au consommateur une information satisfaisante.

- les prothèses dentaires

Plusieurs points ont fait l'objet d'un consensus au sein du groupe de travail : la nécessité d'un haut niveau de qualification professionnelle ; le constat que le devis devant être remis aux patients ne contenait pas toutes les mentions recommandées par le CNC du fait de l'absence des textes réglementaires nécessaires ; l'interdiction de certains métaux et alliages dans les prothèses dentaires et la nécessité de fournir au consommateur des informations précises sur la composition et l'origine de la prothèse dans le devis et la facture.

Un point de divergence n'a cependant pu être résolu, celui de l'information sur les prix dans le devis. Les professionnels recommandaient "qu'une solution soit trouvée sous l'angle conventionnel entre les chirurgiens dentistes et l'assurance maladie." Les consommateurs souhaitaient qu'un texte réglementaire oblige à distinguer dans le devis la prestation de service du prix de revente de la prothèse.

Poursuite de la réflexion :

Le groupe de suivi propose une liste de sujets sur lesquels le CNC pourrait engager une réflexion : le tourisme esthétique, les soins transfrontaliers, la médecine esthétique et l'achat de médicaments sur internet.

L'avis, approuvé lors de la réunion du bureau du CNC du 1^{er} octobre 2008, est publié au BOCCRF du 14 novembre 2008.

II - Les groupes de travail du CNC

II.1 – La construction des maisons individuelles

Le Conseil national de la consommation (CNC) a adopté, le 17 juin 2008, un mandat portant création d'un groupe de travail relatif à la construction de maisons individuelles.

La présidence du groupe de travail a été confiée à Axel Thonier, Chef du bureau « Energie, matières premières et travaux publics ». Mmes Corinne Rinaldo, de la Confédération nationale du logement (CNL) et Pascale Barthomeuf-Lassire, de la Fédération française du bâtiment (FFB) ont été désignées rapporteuses de ce groupe pour leurs collègues respectifs.

Le thème du logement est en effet l'une des priorités de la D.G.C.C.R.F et apparait dans le cadre de ses directives nationales d'orientation (DNO) depuis 2006. Les contrôles de la D.G.C.C.R.F. ont notamment montré que des marges de progression existent dans les domaines de l'information du consommateur et de l'application de la réglementation.

Les objectifs d'amélioration définis par le mandat concernent : le contenu et la présentation des contrats, l'amélioration de l'exécution du contrat et l'application des assurances-construction.

En 2008, le groupe de travail s'est réuni à trois reprises, entre septembre et novembre.

Ces trois réunions ont porté sur le formalisme du contrat et de ses aspects juridiques.

Un état des lieux des problématiques posées par les différents types de contrats a été fait, et suite aux débats engagés, certains consensus ont pu être dégagés.

Dans ce cadre, le groupe de travail a souhaité étudier comment élever le niveau des garanties fournies aux consommateurs pour les contrats non règlementés. Certaines clauses de ces derniers ont donc été rapprochées de celles du contrat de construction de maisons individuelles (CCMI).

Les points suivants ont été étudiés :

- la notice descriptive ;
- le délai de rétractation ;
- les mentions obligatoires ;
- les documents fournis obligatoirement ;
- les conditions suspensives ;
- la révision de prix ;
- le contrôle du banquier prêteur ;
- l'échelonnement des paiements et la réception de la construction.

Les travaux se poursuivront en 2009 avec pour thèmes des débats :

- la question des assurances et garanties ;
- l'information du consommateur (présentation de la recommandation déontologique de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP) portant sur la publicité en faveur de la construction de maisons individuelles (janvier 2009), les publicités diffusées par les professionnels, les annuaires professionnels, les questions liées aux contrôles) ;
- le foncier, notamment l'étude de la qualité du terrain et l'expertise du sol ;
- la rédaction des projet de rapport et d'avis.

II.2 – Les nanotechnologies

Le thème des nanotechnologies, dont l'importance a été soulignée à plusieurs reprises, notamment par l'Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur (ADEIC) et par la Confédération logement consommation et cadre de vie (CLCV) avait retenu l'attention du Ministre chargé de la consommation, lors des séances plénières du CNC de 2008. En réponse à sa demande de travailler sur ce sujet, le bureau du CNC a adopté, le 8 juillet 2008, un mandat portant création d'un groupe de travail relatif aux nanotechnologies, notamment à l'information du consommateur dans ce domaine.

La présidence du groupe de travail a été confiée à Mme Marie-Thérèse Marchand, Sous-directrice « Santé, industrie et commerce ». M. Christian Huard (ADEIC) et M. Alain Grangé-Cabane, (MEDEF-FEBEA¹) assisté de Mme Anne Dux (MEDEF-FEBEA) ont été désignés rapporteurs de ce groupe pour leurs collègues respectifs.

Le mandat a pour objectifs :

- 1 - de rassembler des informations sur l'utilisation des nanotechnologies pour la production de biens et de services destinés aux consommateurs (nature des applications, poids économique global et par secteur, nombre de consommateurs concernés, avantages apportés) ;
- 2 - d'entendre des experts sur les risques associés à ces productions, sur les démarches suivies ou à engager pour connaître, réduire et supprimer ces risques, et en particulier sur les études à conduire ;
- 3 - d'organiser le dialogue économique entre les professionnels et les consommateurs pour examiner avec réactivité les problèmes nouveaux que peuvent soulever les nanotechnologies ;
- 4 - d'évaluer l'efficacité des règles juridiques existantes et des dispositifs de contrôle qui protègent le consommateur lorsqu'il acquiert ou utilise des produits incorporant des nanotechnologies ;
- 5 - d'identifier les besoins de régulation que les nanotechnologies font apparaître et de formuler, s'il y a lieu, des propositions visant à compléter la législation et la réglementation, au niveau national ou européen, afin de les adapter au contexte du développement des nanotechnologies ;
- 6 - de permettre la mise en place d'une information simple et compréhensible du consommateur sur les nanotechnologies, les avantages qu'elles procurent, les risques qu'elles peuvent comporter et les précautions qu'elles appellent ; cette réflexion portera non seulement sur l'information à caractère général concernant ces technologies mais aussi sur celle qui doit accompagner chaque produit mis sur le marché à titre gratuit ou onéreux.

Le groupe de travail est composé de consommateurs, de professionnels des différents secteurs, d'experts, des agences sanitaires et des pouvoirs publics (agriculture, industrie, santé, etc.).

Sept réunions ont été organisées entre le 8 septembre et le 9 décembre 2008. Les différentes auditions qui ont été réalisées avaient pour but de répondre aux axes 1 à 5 du mandat.

D'ores et déjà trois problématiques se sont dégagées pendant ces travaux : l'information du consommateur, la régulation et les contrôles. Le président du groupe et les deux rapporteurs ont décidé de travailler sur une liste d'items proposée par le rapporteur des consommateurs.

Les travaux se poursuivront en 2009 avec la rédaction du projet d'avis.

¹ *Fédération des entreprises de la Beauté*

III - Le groupe permanent du CNC

« agroalimentaire et nutrition »

En 2008, le groupe de travail « agroalimentaire et nutrition », groupe permanent du CNC, s'est réuni à 6 reprises en formation plénière.

1. Projet de règlement sur l'étiquetage général et nutritionnel

L'étiquetage général et nutritionnel et les allégations nutritionnelles, thèmes récurrents, ont fait l'objet de travaux en sous-groupes :

- Sous-groupe « mentions d'étiquetage » (2 réunions) ;
- Sous-groupe « étiquetage nutritionnel » (3 réunions).

Un futur règlement européen sur ces sujets va regrouper plusieurs textes par souci d'amélioration de la qualité législative. Ce texte va prévoir un étiquetage nutritionnel de nature obligatoire (en dehors des boissons qui comportent plus de 1,2 % d'alcool par volume) pour des nutriments clés tels que la quantité de graisses, la quantité d'acides gras saturés, la quantité de sucres et la quantité de sel dans les produits transformés.

Le CNC a travaillé sur ce projet de règlement, en s'attachant particulièrement à ce que les termes de celui-ci ne soient pas ambigus, et ses prescriptions, bien précises.

Les deux collègues ont été appelés à faire parvenir à l'Administration leurs observations sur ce projet, ainsi que leurs propositions de modifications, tant en ce qui concerne le type de nutriments visés dans la proposition, que pour ce qui est du système de gouvernance et de la liste des dérogations.

La CLCV (Confédération consommation, logement et cadre de Vie) et la DGAL (Direction générale de l'alimentation) ont présenté les résultats de la suite de l'étude réalisée en 2006 sur la compréhension de l'étiquetage nutritionnel par les consommateurs français. Avec les résultats des deux enquêtes (2006 et 2007), la France dispose d'éléments quantitatifs représentatifs des attentes et de la compréhension du consommateur en matière d'étiquetage nutritionnel. Ces éléments ont été appréciés par la Commission et les Etats membres.

2. L'étiquetage des OGM sur les produits d'origine animale

Plusieurs associations de consommateurs reconnaissent que des efforts importants sont réalisés par plusieurs acteurs de la filière professionnelle pour garantir l'absence de PGM (produits génétiquement modifiés) dans la ration alimentaire des animaux de rente, mais elles regrettent que cette information ne puisse être donnée au consommateur final.

Un sous-groupe de travail a été créé afin d'étudier la possibilité d'élaborer une allégation pouvant satisfaire toutes les parties et qui ne soit pas dénigrante pour les produits animaux nourris avec des produits contenant des OGM. Le sous-groupe s'est réuni à 4 reprises en 2008. Les travaux continueront en 2009.

3. Guides des bonnes pratiques d'hygiène

La présentation des guides de bonnes pratiques d'hygiène est devenue obligatoire en application d'un avis figurant au Journal officiel qui précise que les guides ayant trait à l'alimentation humaine ou à l'alimentation animale doivent recueillir l'avis de l'AFSSA et être présentés au groupe de travail « agroalimentaire et nutrition » du CNC pour l'information des acteurs économiques concernés.

Ont été présentés :

- le guide des bonnes pratiques d'hygiène des poissons fumés et/ou salés et/ou marinés ;
- le guide des bonnes pratiques d'hygiène pour la fabrication d'aliments minéraux pour les animaux.

Le groupe de travail a constaté que la formalisation de la présentation de ces guides est intéressante pour connaître les démarches engagées par les regroupements ou les syndicats professionnels. Ces présentations montrent comment les professionnels concernés progressent dans ces domaines, et permet de rassurer les consommateurs.

4. Présentation du décret huile.

L'AFSSA a rendu, en 2006, deux avis basés sur une évaluation toxicologique et nutritionnelle.

Il est ressorti du premier avis, sur la distinction des huiles végétales « assaisonnement » et « assaisonnement et friture », que l'acide alpha-linolénique n'était plus considéré comme un facteur de protection sanitaire du consommateur et n'était donc plus suffisant pour différencier une huile de friture d'une huile d'assaisonnement. Les études réalisées ainsi que les données expérimentales transmises par les pétitionnaires ont démontré que, dans des conditions normales d'utilisation et de consommation, les valeurs en composés polaires pouvant s'avérer toxiques pour le consommateur n'étaient pas atteintes. Il était donc tout à fait recevable de supprimer ce seuil de distinction et de faire une information du consommateur sur les usages.

Le deuxième avis a admis le caractère alimentaire de l'huile de lin. Cette rectification, tout à fait favorable par rapport à l'avis de 1997, est due à l'évolution technologique, aux nouvelles connaissances scientifiques et à de nombreuses données analytiques expérimentales fournies sur des mélanges d'huile de lin avec d'autres huiles végétales.

5. Suivi des avis relatifs au secteur de l'agroalimentaire de 1984 à 2007

Le Ministre chargé de la consommation a demandé d'effectuer un suivi des avis du CNC relatifs au secteur de l'agroalimentaire émis depuis 1984.

Les avis suivants ont été vus :

- Information du consommateur sur les produits alimentaires (1985)
- Emploi du terme « frais » (1990/1992)
- Amélioration de la qualité sur les signes officiels de qualité (1996)
- Traçabilité des viandes bovines et information du consommateur (07/10/1996)
- Traçabilité des viandes ovines et information du consommateur (04/12/1997)
- Méthodes de conservation des denrées alimentaires : les viandes (21/12/1999)
- Filière marée (20/12/2001)

6. Livre vert sur la qualité des produits agricoles

L'objectif du sous-groupe « Livre vert » créé au sein du groupe permanent était de transmettre une contribution à la DG agriculture de la Commission européenne en faisant ressortir notamment la position des consommateurs, l'avis des professionnels ayant déjà été recueilli dans le cadre de différentes instances.

7. Les autres thèmes abordés en 2008

L'information des consommateurs atteints d'un déficit en G6PD, l'étiquetage des allergènes, le suivi de l'avis « fruits et légumes » du 04/07/2000, l'étiquetage des aliments destinés aux animaux familiers, la présentation d'éléments chiffrés sur la consommation de fruits et légumes depuis 2000, la position française sur les profils nutritionnels, le Livre vert « perception des mentions géographiques et des certifications par les consommateurs ».

Le thème de l'information du consommateur concernant le terme « naturel » (aspects origine, provenance, utilisation) devra faire l'objet d'un travail en vue d'établir une nouvelle doctrine administrative, définissant en particulier un certain nombre d'éléments pouvant permettre d'apprécier une infraction éventuelle.

Enfin, la protection du consommateur face aux « pilules miracles » a donné lieu à la mise en place d'un sous-groupe dédié devant se réunir en 2009.

IV – Les réunions de « suivi d’avis » des groupes de travail du CNC

(Voir également I.3 - Suivi des avis rendus par le CNC dans le domaine de la Santé)

IV. 1 - La sécurité des installations électriques intérieures des particuliers

Le groupe de travail s’est réuni, le 13 mai 2008, pour faire le point sur l’avis émis par le CNC sur la sécurité des installations électriques intérieures des particuliers émis le 27 septembre 2005.

11 actions avaient en effet été préconisées visant à renforcer la sécurité des installations électriques intérieures. Plusieurs de ces propositions d’action ont été reprises dans le décret n° 2008-384 du 22 avril relatif à l’état des installations intérieures d’électricité dans les immeubles à usage d’habitation 2008.

L’évaluation des suites données aux recommandations contenues dans l’avis du CNC et les propositions de groupe de travail sont présentées dans le tableau ci-après, selon la signalétique suivante :

vert : satisfaisant / orange : des avancées à poursuivre / rouge : pas d’évolution

Tableau des suites données à l’avis sur la sécurité des installations électriques intérieures du 27/09/05

Liste des actions programmées	Suites données	Décision du groupe de suivi
<p>Action 1 : Une définition juridique de la mise en sécurité d'une installation électrique ancienne fondée sur les 5 exigences minimales suivantes :</p> <p>a) présence d'un appareil général de commande et de protection de l'installation , facilement accessible</p> <p>b) Présence, à l'origine de l'installation d'au moins un dispositif de protection différentielle, de sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre</p> <p>c) Présence sur chaque circuit d'un dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs</p> <p>d) présence d'une liaison équipotentielle et respect des règles liées aux volumes dans chaque local contenant une baignoire ou une douche</p> <p>e) Absence de matériel proscrit ou de matériel présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension. Les conducteurs doivent être protégés par des conduits, moulures ou plinthes</p> <p>Action 2 : L'intégration dans la loi du 6 juillet 1989 de l'obligation pour les bailleurs de se conformer à ces exigences minimales dont la définition ci-dessus sera intégrée au décret du 30 janvier 2002 sur les caractéristiques du logement décent.</p>	<p>Cette recommandation a été mise en œuvre par le décret 2008-384 relatif à l'état des installations intérieures d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation du 22 avril 2008,</p> <p>2 arrêtés sont en cours de publication.</p> <p>Le décret de 2002 ne renvoie pas à des exigences précises de sécurité.</p>	<p>Les consommateurs souhaitent que la recommandation du CNC serve de référence pour la rédaction des arrêtés d'application du décret.</p> <p>Dans le cadre d'un besoin d'harmonisation des définitions, le groupe souhaite que les 6 points de mise hors danger fassent l'objet d'un texte réglementaire qui serve de référentiel. La notion d'équilibre des rapports bailleur/locataire est à prendre en compte.</p>

Liste des actions programmées	Suites données	Décision du groupe de suivi
<p>Action 3 : Pour tout logement dont l'installation électrique date de plus de 15 ans, une obligation de présentation par le propriétaire d'un rapport de diagnostic lors de la vente à un acquéreur non professionnel. Le diagnostic devra nécessairement vérifier la conformité de l'installation aux exigences minimales de mise en sécurité figurant dans le décret</p> <p>Action 4 : Pour tout logement de plus de 15 ans, le bailleur doit justifier par la production d'un document, au moment de l'entrée dans les lieux du locataire, que l'installation électrique répond aux 5 exigences de mise en sécurité figurant au décret susmentionné. Cette obligation est réputée accomplie dès lors que le bailleur peut attester de la mise en sécurité dans les conditions définies à l'action n°1 par tous les moyens découlant de la réglementation en vigueur. Le bailleur doit également remettre une fiche d'usage de l'installation au locataire. Ces obligations pourront prendre effet progressivement à commencer par les immeubles les plus anciens (a priori les plus dégradés) soit par les immeubles construits avant 1960.</p> <p>Action 5 : La vérification dans les parties communes des immeubles collectifs d'habitation de la présence d'une installation de mise à la terre (vérification physique ou par présentation d'une attestation) et l'obligation en cas d'absence d'y remédier ; ceci se fera à la charge de la co-propriété dans des conditions qu'il appartiendra au texte législatif et réglementaire de préciser.</p> <p>Action 6 : L'amélioration et l'adaptation des dispositifs de financement de l'habitat afin d'inciter les propriétaires à procéder aux travaux de mise en sécurité électrique et de la solvabiliser en tant que de besoin. En particulier, les aides de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) devraient intégrer systématiquement les travaux de mise en sécurité électrique.</p>	<p>Traité par la loi du 13 juillet 2006</p> <p>Des travaux sont en cours d'achèvement sur la rédaction d'une fiche d'usage.</p> <p>Au delà d'un simple souci de prise de terre, les parties privatives sont tributaires de l'équipement des parties communes qui doivent présenter une utilisation sécurisée pour les personnels.</p> <p>Une clarification du statut des colonnes montantes s'impose. Tous ces travaux de mise en sécurité sont souvent refusés par les copropriétaires pour raisons financières.</p> <p>Des efforts sont faits par l'ANAH mais la problématique demeure : un diagnostic est-il préférable à une attestation de type CONSUEL ? L'ANAH s'engage à apporter des éléments plus précis sur ses actions actuelles.</p>	<p>Le groupe souhaite une réglementation qui deviendra nécessaire si on veut éviter les effets d'une jurisprudence et la pression des compagnies d'assurance En particulier le groupe souhaite un diagnostic et une mise en sécurité des parties communes et surtout des colonnes montantes.</p> <p>Le groupe souhaiterait la mise en place de crédits d'impôts pour la mise hors danger .</p>
<p>Action 7 : Dans la suite logique de l'action 2, l'intégration dans un texte réglementaire d'une méthodologie et d'un référentiel sur lesquels tout diagnostic sur les exigences minimales de mise en sécurité doit être fondé.</p> <p>Action 8 : La mise en place d'une procédure de reconnaissance des organismes autorisés à pratiquer les diagnostics selon cette méthodologie et ce référentiel</p>	<p>L'avancée est importante même s'il reste des compléments à apporter.</p>	<p>Le groupe souhaite que les 6 points du décret servent de base à un texte référentiel</p>

Liste des actions programmées	Suites données	Décision du groupe de suivi
<p>Action 9 : L'obligation faite à tout professionnel d'établir par écrit une déclaration de mise en sécurité quand il exécute des travaux suite à un diagnostic incluant la vérification des exigences minimales de sécurité électrique</p> <p>Action 10 : L'intervention de l'État pour permettre une information et une sensibilisation efficaces des publics, notamment par le biais d'une coordination des actions et missions confiées à des organismes déjà impliqués sur ce thème.</p> <p>Action 11 : La création d'un observatoire permettant de coordonner et compléter les données statistiques sur le sujet afin d'ajuster les mesures prises par rapport aux progrès réalisés</p>	<p>Aucune suite donnée</p> <p>Des organismes indépendants existent mais ne sont pas publics (PROMOTELEC, CONSUEL...) Une simple mission de service public pourrait suffire à leur permettre de remplir cette mission</p> <p>Si les pouvoirs publics étaient prêts à favoriser une telle mission, il conviendrait de traiter les aspects liés aux informations personnelles dans les fichiers (CNIL)</p>	<p>Le groupe souhaite que les 6 points du décret servent de base à un texte référentiel . Il souligne l'intérêt qu'il y aurait à faire davantage appel à CONSUEL, organisme indépendant.</p> <p>Le groupe souhaiterait une caution de l'État</p>

IV. 2 - Les communications électroniques

En 2008, le groupe de travail « communications électroniques » s'est réuni le 20 juin, à la demande des opérateurs, afin de passer en revue les engagements contractés le 27 septembre 2005. L'objectif était de clarifier les éventuelles incompréhensions ou malentendus que pouvait susciter l'application de ces engagements et des avis qui ont été adoptés à leur propos par le Conseil National de la consommation et qui sont repris dans le rapport du 27 mars 2007.

Au terme des travaux du groupe de suivi, il a été décidé que :

- Pour se conformer dans leurs points de vente à l'engagement relatif à l'accessibilité des fiches d'information standardisées (engagement n°2), les opérateurs choisissent les modalités appropriées leur permettant de satisfaire toute demande d'un consommateur. Le stockage sous forme papier n'est pas obligatoire.
- L'engagement relatif aux offres permettant d'acquérir séparément des produits ou services en parallèle des offres intégrées (engagement n°5) doit permettre au consommateur disposant déjà d'un terminal d'accéder à toute offre de service sans se voir opposer l'obligation d'achat d'un nouveau terminal et, inversement, d'acheter un terminal sans se voir obligé de contracter une offre d'abonnement.
- Parmi les utilisations satisfaisant l'objectif d'élargissement des usages possibles des points de fidélité notamment en téléphonie mobile (engagement n°9), peut figurer par exemple l'achat de nouveaux services, de minutes de communication, de SMS.
- Parmi les documents commerciaux possibles, la mention des coordonnées du service de premier niveau chargé de traiter les réclamations du consommateur, habituellement désigné sous les termes de service client, doit obligatoirement figurer sur les contrats, les catalogues et factures (engagement n°10).

(Voir également I.2 - Guide pratique des communications électroniques)

V – Groupe de travail ad hoc sur le projet de décret relatif à l’affichage des honoraires des professionnels de santé.

Une séance de travail, portant sur l’examen du projet de décret relatif à l’information sur les tarifs d’honoraires, a été organisée le 29 mai 2008.

En effet, le PLFSS 2008 a modifié l’art L1111-3 du code de la santé publique en y ajoutant notamment un 3^{ème} alinéa relatif à l’affichage d’informations relatives aux honoraires par les professionnels de santé dans leur salle d’attente ou à défaut dans leur lieu d’exercice. Le texte législatif renvoie à un décret d’application pour ce qui concerne le contenu précis de l’affichage ainsi que les modalités de sanctions.

Cette réunion avait pour objet de recueillir les premières réactions des professionnels et des consommateurs sur un projet de texte établi par la DGCCRF, en lien avec les services de la direction de la sécurité sociale et le Ministère de la Justice (direction des affaires criminelles et des grâces).

D’une manière générale, les débats ont fait apparaître des préoccupations et des contraintes différentes suivant les spécialités. Un système uniforme d’affichage pourrait être difficile à concilier avec une bonne information des consommateurs.

S’agissant des améliorations à apporter au texte, pour prendre notamment en compte la spécificité de certaines professions dans le cadre du dispositif d’affichage, les participants ont été invités à communiquer leurs propositions.

VI – Les réunions du CNC

STATISTIQUES 2005 à 2008

	2005	2006	2007	2008
Formation plénière	2	1	2	2
Bureau du C.N.C.	4	9	5	6
Collège des consommateurs	7	8	9	9
Total partiel (A)	13	18	16	17

Groupes de travail sur mandat (et sous-groupes)	41	114	21	14
Groupes permanents (et sous-groupes)	14	12	3	18
Groupes de suivi (et sous-groupe)	1	-	3	17
Groupes de travail ad hoc	13(a)	1(a)	5(b)	1(c)
Total partiel (B)	69	127	32	50

TOTAL GÉNÉRAL (A + B)	82	145	48	67
------------------------------	-----------	------------	-----------	-----------

(a) : Groupe de travail sur « l'action collective »

(b) : Groupes de travail sur :

- le Livre vert concernant la révision de l'acquis communautaire en matière de protection des consommateurs
- le projet d'arrêté de présentation des factures de fourniture d'électricité et de gaz naturel comme le prévoit l'article L 121-91 du code de la consommation créé à l'article 42 de la loi du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie

(c) : Groupe de travail ad hoc sur le projet de décret relatif à l'affichage des honoraires des professionnels de santé

VII – Le recensement des réunions du CNC en 2008

CNC Plénier

13 février 2008
8 juillet 2008

Bureau du CNC

21 janvier 2008
17 juin 2008
10 juillet 2008
1^{er} octobre 2008
17 novembre 2008
12 décembre 2008

Collège des consommateurs et usagers

14 janvier 2008
20 mars 2008
4 avril 2008
14 mai 2008
13 juin 2008
2 juillet 2008
23 septembre 2008
29 octobre 2008
25 novembre 2008

Le recensement des réunions du CNC en 2008 (suite)

Groupe de travail permanent

Agroalimentaire et nutrition

22 janvier 2008
17 mars 2008
19 mai 2008
4 juillet 2008
9 octobre 2008
20 novembre 2008

Sous groupe « Etiquetage nutritionnel »

5 février 2008
18 février 2008
16 mai 2008

Sous groupe « Mentions d'étiquetage »

21 février 2008
10 mars 2008

Sous groupe « OGM »

23 avril 2008
6 juin 2008
3 juillet 2008
16 décembre 2008

Sous groupe « Livre vert »

2 décembre 2008
4 décembre 2008
15 décembre 2008

Groupes de travail sur mandats (Suite)

Les nanotechnologies

8 septembre 2008
25 septembre 2008
6 octobre 2008
21 octobre 2008
12 novembre 2008
24 novembre 2008
9 décembre 2008

Groupes de suivi

Suivi des avis du CNC dans le domaine de la santé

6 février 2008
13 mars 2008
17 avril 2008
10 juin 2008

Sécurité des installations électriques intérieures

13 mai 2008

Communications électroniques : suivi des engagements et réédition du guide

18 juin 2008
20 juin 2008
9 septembre 2008

(ainsi que 9 réunions du sous-groupe Guide)

Groupes de travail sur mandats

La régulation publicitaire

7 janvier 2008
28 janvier 2008

11 février 2008
10 mars 2008

Groupe ad hoc sur l'affichage des honoraires des professions de santé

29 mai 2008

La construction de maisons individuelles

15 septembre 2008
15 octobre 2008
20 novembre 2008

VIII – La communication sur les travaux du CNC

Le site Internet du CNC

Depuis le 17 novembre 2000, le CNC dispose d'un site Internet.

Géré par la DGCCRF, ce site fournit la composition du CNC, ses missions, son fonctionnement et son actualité. Il présente les mandats confiés aux différents groupes de travail en cours ainsi que tous les avis et rapports adoptés par le CNC depuis 1984.

Ce site est accessible à l'adresse suivante : www.conseilconsommation.minefi.gouv.fr

LISTE DES MEMBRES DU CNC

Collège "Consommateurs et usagers"
(Arrêté du 7 février 2008, publié au JORF du 10 février 2008)

Associations	Titulaires	Suppléants
ADEIC	M. Christian HUARD	Mme Anne PETIT
AFOC	Mme Valérie GERVAIS	M. Hervé MONDANGE
ALLDC	Mme Ludivine COLY-DUFOURT	M. Marc LAGAE
ASSECO -CFDT	M. Pascal MARCO	M. René MACHABERT
CGL	M. Michel FRECHET	M. Stéphane PAVLOVIC
CLCV	Mme Reine-Claude MADER	Mme Frédérique PRFUNDER
CNAFAL	M. Daniel FOUNDOULIS	Mme Françoise THIÉBAULT
CNAFC	M. Arnaud DUPUY	M. Claude BOISSEAU
CNL	Mme Corinne RINALDO	Mme Patricia SAVONNEAU
CSF	Mme Elsa COHEN	Mme Laetizia ALI
Familles de France	Mme Isabelle LABOUYSSE- LALEU	Mme Catherine LEFRANÇOIS remplacée par Mme Estelle YACOVOU (arrêté du 27/08/08)
Familles Rurales	Mme Béatrice CAILLER	Mme Catherine DECAUX
FNAUT	M. Régis BERGOUNHOU	M. Marc DEBRINCAT
INDECOSA-CGT	M Daniel COLLET	M. Arnaud FAUCON
ORGECO	M. Yves SIROT remplacé par : Mme Elyane ZARINE (arrêté du 24/10/08)	M. Bernard CHEVALIER
UFC	M Alain BAZOT	M. Cédric MUSSO
UFCS	Mme Marianick LAMBERT	Mme Chantal JANNET
UNAF	Mme Corinne GRIFFOND	M. Nicolas REVENU

LISTE DES MEMBRES DU CNC

Collège des "Professionnels"
(Arrêté du 7 février 2008, publié au JORF du 10 février 2008 –
Arrêté du 4 mars 2008, publié au JORF du 26 mars 2008))

Organismes	Titulaires	Suppléants
FNSEA	Mme Christiane LAMBERT	Mme Pauline RAUST
CNMCCA	M. Jean-François BELLIARD	M. Olivier de CARNE
APCA	M. Jean-Louis CAZAUBON	M. Frédéric ERNOU
CONFÉDÉRATION PAYSANNE	Mme Véronique LEON	M. François CHEVALLIER
MEDEF	Mme Pascale BARTHOMEUF-LASSIRE	M. Francis ATTRAZIC
MEDEF	M. Emmanuel BUS	Mme Rachel BLUMEL
MEDEF	Mme Catherine CHAPALAIN	M. Jacques COSNEFROY
MEDEF	M. Alain GRANGÉ CABANE	M. Emmanuel FOREST
MEDEF	Mme Véronique DISCOURS-BUHOT	M Richard LERAT
MEDEF	M. Hervé GUILLOT-TANTAY	M. Marc LOLIVIER
MEDEF	M. Bertrand PAILLAT	M. Jean-Claude NASSE
MEDEF	M. Bernard PLANQUE	Mme Christine REICHENBACH
MEDEF	M. Jacques PERRILLIAT	M. François REMOUE
MEDEF	M. Jacques SAINCTAVIT	M. Jean Marc SAMEDI
MEDEF	M. Jean-Louis SCHILANSKY	
CGPME	M. Hubert-Marie GHIGONIS	Mme Amélie JUGAN
CGPME	M. Jacky LEBRUN	M. Jean-Marie DISSIDI
A.C.F.C.I.	M. Bernard GONTIER	M. Philippe SOLIGNAC
UPA	Mme Sabine BASILI	Mme Isabelle FILLAUD
APCM	Mme Rolande SASSANO	M. Jean-Louis MAÎTRE
LOGEMENT	M. Patrick KAMOUN	M. Dominique DUPERRET
SERVICES PUBLICS	M. Pierre ASTRUC	Mme Marie-Christine COTTIN
	M. Jean FACON	Mme Valérie TALUREAU
UNAPL	M. Guy ROBERT	Mme Marie-Jeanne OURTH- BRESLE

LISTE DES MEMBRES DU CNC

Membres de droit

Membres de droit

(Arrêté du 14 mars 2005, publié au JORF du 18 mars 2005)

Président de l'Institut national de la Consommation (I.N.C)	M. Noël de SAINT-PULGENT
Président du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC)	M. Michel PINAULT
Président du Conseil national de l'alimentation (C.N.A)	M. Philippe GUERIN
Président de la Commission de la sécurité des consommateurs (C.S.C)	M. Luc MACHARD
Président du Comité consultatif du secteur financier (C.C.S.F.)	M. Emmanuel CONSTANS
Président du Conseil national des transports (C.N.T)	M Alain GILLE
Président de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (A.F.S.S.A)	M. Paul VIALLE
Directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (A.F.S.S.A.P.S)	M. Jean MARIMBERT
Secrétaire général du Secrétariat général des affaires européennes (S.G.A.E.)	M. Gilles BRIATTA

**LISTE DES MEMBRES DU BUREAU DU CNC
POUR L'ANNÉE 2008**

Aux termes de l'arrêté du 14 mars 2005 relatif à la constitution, aux attributions et au fonctionnement du bureau du Conseil national de la consommation, ce bureau est composé de sept membres titulaires et de trois membres suppléants par collègue. Les membres du bureau sont nommés par arrêté du Ministre chargé de la consommation pour une durée de dix-huit mois.

Ont été nommés membres du bureau du CNC par arrêté du 22 mai 2008 (JORF du 31 mai 2008) :

Représentants du Collège des « consommateurs et usagers »

Titulaires

Mme Elsa COHEN	Confédération syndicale des familles (CSF)
M. Daniel FOUNDOULIS	Vice – président du Conseil national des associations familiales laïques (CNAFAL)
Mme Valérie GERVAIS	Secrétaire générale de l'Association Force Ouvrière consommateurs (AFOC)
M. Christian HUARD	Secrétaire général de l'Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur (ADEIC)
Mme Isabelle LABOUYSSE-LALEU	Familles de France
Mme Marianick LAMBERT	Union féminine civique et sociale (UFCS)
Mme Corinne RINALDO	Secrétaire confédérale Confédération nationale du logement (CNL)

Suppléants

M. Bernard CHEVALIER	Organisation générale des consommateurs (ORGECO)
M. Arnaud DUPUY	Confédération nationale des associations familiales catholiques (CNAFC)
M. Marc LAGAE	Association « Léo Lagrange » de défense des consommateurs » (ALLDC)

Représentants du Collège des « professionnels »

Titulaires

M. Pierre ASTRUC	Services Publics - GDF
M. Jean-François BELLIARD	Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles (CNMCCA)
Mme Catherine CHAPALAIN	MEDEF - Directrice générale de l'association nationale des industries alimentaires (ANIA)
Mme Véronique DISCOURS - BUHOT	MEDEF - Directrice développement durable du groupe Carrefour
M. Alain GRANGE - CABANE	MEDEF – Président de la Fédération des entreprises de la beauté (FEBEA)
M. Hervé GUILLOT - TANTAY	MEDEF – Directeur des affaires consommateurs Groupe PSA Peugeot Citroën
M. Jacky LEBRUN	Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) – Président de la CCI de l'Oise

Suppléants

M. Emmanuel BUS	MEDEF - Responsable du département droits des assurances - Assurances générales de France (AGF)
M. François REMOUE	MEDEF - Chargé de mission
M. Jacques SAINCTAVIT	MEDEF - Directeur marketing stratégique Crédit Agricole SA

ANNEXES

Rapports et avis adoptés par le CNC en 2008

Les rapports et avis adoptés en 2008 peuvent être consultés sur le site Internet du CNC :

<http://www.minefi.gouv.fr/conseilnationalconsommation/avis/avis.htm>

**Liste chronologique des avis et des rapports élaborés
par le CNC de 1983 à 2007**

Publicité Comparative – 1984.

Rapporteurs :Mme MABILLE (INDECOSA-CGT) pour le collège consommateur
M. DARMAILLACQ (CNPFP) pour le collège professionnel
Séance plénière du CNC du 3 Avril 1984 (BOCCRF du 15/01/1986).

Le crédit à la consommation – 1985.

Rapporteurs :M. SCIPION (INDECOSA-CGT) pour le collège consommateur
M. LAGANDRE (CNPFP) pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 22 Octobre 1985 (BOCCRF du 15/01/1986).

L'information du consommateur sur les biens de consommation durables » –1985.

Rapporteurs :Mme BONHOMME (SGCC) pour le collège consommateur
M. CABAL (CNPFP) pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 25 Juin 1985 (BOCCRF du 8/02/1986).

L'information du consommateur sur les produits alimentaires – 1985.

Rapporteurs :M. ARTHAUD (Labo-Coop) pour le collège consommateur
M. DARMAILLACQ (CNPFP) pour le collège professionnel
Séance plénière du CNC du 16 Janvier 1986 (BOCCRF du 12/07/1986).

Avis du collège consommateur et usagers sur le contrôle technique des véhicules automobiles – 1985.

Rapporteur :M. MARTINAIS (CNAFAL).
Séance plénière du CNC du 25 Juin 1985 .

L'information du consommateur sur les produits alimentaires – 1986.

Rapporteurs :Mme MADER (CSCV) pour le collège consommateur
M. DARMAILLACQ (CNPFP) pour le collège professionnel
Séance plénière du CNC du 1/07/1986 (BOCCRF du 12/07/86).

Le rôle du Conseil National de la Consommation – 1986.

Séance plénière du CNC du 1/07/1986 (BOCCRF du 12/07/86).

Communication du collège « consommateurs et usagers » sur la réforme du droit de la concurrence et l'abrogation des ordonnances de 1945.- 1986.

Rapporteur :Mme DURAND (UFCS) –
Séance plénière du CNC du 1/07/1986 (*).

Contrat d'assurance multirisque habitation – 1987.

Rapporteurs :M. WAHL (CNAFAL) pour le collège consommateur
M. HAUVUY (CNPFP) pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 25 Mars 1987 (BOCCRF du 10/04/1987).

La formation du jeune consommateur – 1987.

Rapporteurs :M. MALCOURANT (ADEIC-FEN) pour le collège consommateur
Mme SOROKO (CNPFP) pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 2/10/1987 (BOCCRF du 9/10/87).

L'utilisation de la dénomination « allégé » dans les produits alimentaires – 1987.

Rapporteur : M. DARMAILLACQ (CNPFP).
Séance plénière du CNC du 12/06/1987 (BOCCRF du 6/11/1987).

Le développement des essais comparatifs – 1987.

Rapporteurs : Mme DURAND (UFCS) pour le collège consommateur
M. CABAL (CNPFP) pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 2/10/1987 (BOCCRF du 9/10/1987).

Modification de la réglementation sur le titre restaurant – 1987.

Rapporteurs : M. MALCOURANT (ADEIC-FEN) pour le collège consommateur
M. GAUTHIER (CGPME) pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 24 Novembre 1987 (BOCCRF du 16/12/1987).

Le financement des organisations de consommateurs – 1987.

Réunion du collège « consommateurs et usagers » du CNC du 6 Novembre 1987

L'amélioration de l'information du consommateur dans le domaine des prix pour le secteur de l'assurance automobile – 1988.

Rapporteurs : M. ALLIX (ASSECO-CFDT) pour le collège consommateur
M. MOUZAY (APCM) pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 27 Janvier 1988 (BOCCRF du 4/02/1988).

Travaux photographiques- 1988.

Rapporteurs : M. PEINOIT (FNAFR) pour le collège consommateur
M. DARMAILLACQ (CNPF) pour le collège professionnel
Séance plénière du CNC du 1^{er} Décembre 1988 (BOCCRF du 22/02/1989).

« Techniques de vente et de distribution : la Franchise » – 1989.

Rapporteurs : M. ALLIX (ASSECO-CFDT) pour le collège consommateur
M. DU CLOSEL (CNPF) pour le collège professionnel
Séance plénière du 31 Janvier 1989 (BOCCRF du 22/02/1989).

Les expériences et les modalités du maintien d'un minimum de fournitures aux usagers en situation de pauvreté » – 1989.

Rapporteurs : M. WAHL (CNAFAL) pour le collège consommateur
M. LARROUTUROU (EDF-GDF) pour le collège professionnel
Séance plénière du CNC du 27 Juin 1989 (BOCCRF du 14/07/1989).

Le comité européen de la consommation – 1989.

Rapporteurs : M. EMAER (CSF) pour le collège consommateur
Mme SERRA (CNPF) pour le collège professionnel
Séance plénière du CNC du 27 Juin 1989 (BOCCRF du 14/07/1989).

L'information du consommateur sur le prix des prestations d'assurances – 1989.

Rapporteurs : Mme RAVEL (ORGECO) pour le collège consommateur
M. HAUVUY (CNPF) pour le collège professionnel
Séance plénière du CNC du 4 Juillet 1989 (BOCCRF du 11/08/1989).

Travaux photographiques : Vente par correspondance (VPC) – Libre-service – 1989.

Rapporteurs : M. PEINOIT (FNAFR) pour le collège consommateur
M. DARMAILLACQ (CNPF) pour le collège professionnel
Séance plénière du CNC du 4 Juillet 1989 (BOCCRF du 11/08/1989 et BOCCRF du 30/09/1989).

Avis du Conseil national de la consommation en date du 19 Septembre 1989 visé par le décret n°89-680 du 20 Septembre 1989 relatif aux prix de vente et aux marges de certains produits en Guadeloupe – 1989.

Séance plénière du CNC du 19 Septembre 1989 (BOCCRF du 30/09/1989).

Avis du Conseil national de la consommation sur deux avant-projets de loi, l'un portant réforme des professions juridiques et judiciaires et l'autre relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire, ou dont le titre est protégé – 1990.

Rapporteurs : Mme CRESPEL (FFF) pour le collège consommateur
M. MARCHAND (UNAPL) pour le collège professionnel
Séance plénière du CNC du 23 Janvier 1990 (BOCCRF du 22/02/1990).

Rapport et avis du Conseil National de la consommation sur les produits industriels – 1990.

Rapporteurs : M. FLAMANT (CGL) pour le collège consommateur
Mme AMOY (CNPFP) pour le collège professionnel
Séance plénière du CNC du 8 Février 1990 (BOCCRF du 22/02/1990).

Note adoptée par le Conseil national de la consommation le 8 Février 1990 concernant l'emploi du terme « frais » en matière de denrées alimentaires précédée de l'introduction à l'avis – 1990.

Rapporteurs : M. GRISEL (CSCV) pour le collège consommateur
M. DARMAILLACQ (CNPFP) pour le collège professionnel
Séance plénière du CNC du 8 Février 1990 (BOCCRF du 22/02/1990).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport du groupe de travail sur les véhicules gravement accidentés – 1990.

Rapporteurs : M. GOUBIER (ASSECO-CFDT) pour le collège consommateur
M. MOUZAY (APCM) pour le collège professionnel
Séance plénière du CNC du 3 Juillet 1990 (BOCCRF du 20/07/1990).

Avis et rapport du groupe de travail du Conseil national de la consommation sur les automates d'appel – 1990.

Rapporteurs : Mme MADER (CSCV) et M. ALLIX (ASSECO-CFDT) pour le collège consommateur
MM. SIOUFFI (CNPFP) et DESAINT (Syndicat du Marketing téléphonique) pour le collège professionnel
Séance plénière du CNC du 26 Juin 1990 (BOCCRF du 20/07/1990).

Avis du collège consommateur du Conseil national de la consommation sur les propositions contenues dans le rapport de M. Alain BRUNE relatif aux éco-produits et aux labels écologiques – 1990.

Réunion du collège consommateur du Conseil national de la consommation du 13 Juin 1990 (BOCCRF du 20/07/1990).

Avis du Conseil National de la Consommation, précédé du rapport du groupe de travail chargé du problème de la parapharmacie.- 1991.

Rapporteurs : M. GOUBIER (ASSECO-CFDT) pour le collège consommateur
M. de PREVILLE (Conseil National du Commerce) pour le collège professionnel
Séance plénière du CNC du 15 Mars 1991 (BOCCRF du 27/03/1991).

Rapport du Conseil National de la Consommation sur les Pompes Funèbres – 1991.

Rapporteurs : Mme GUILLON (UFCS) pour le collège consommateur
M. MORLEVAT (FNCCR) pour le collège professionnel
Séance plénière du CNC du 14 Mai 1991 (BOCCRF du 27/06/1991).

Avis du collège professionnel du Conseil National de la Consommation sur le projet de décret portant application des articles 6, 15 et 18 de la loi n°75-633 du 15 Juillet 1975 modifiée relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux – 1991.

Rapporteur : Mme SERRA (ANIA/CNPFP)
Séance plénière du 12 Novembre 1991 (BOCCRF du 11/12/1991).

Avis du collège consommateur du Conseil National de la Consommation sur le projet de décret portant application des articles 6, 15 et 18 de la loi n°75-633 du 15 juillet 1975 modifiée relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux – 1991.

Rapporteur : M. BOURDILA (ANC)
Séance plénière du CNC du 12 Novembre 1991 (BOCCRF du 11/12/1991).

Avis du Conseil National de la Consommation, précédé du rapport du groupe de travail chargé du bilan des accords locaux négociés – 1992.

Rapporteurs : M. SCIPION (INDECOSA-CGT) pour le collège consommateur
Mme VALACHS (CNPFP) pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 12 Février 1992 (BOCCRF du 21/02/1992).

Modification de la Note adoptée par le Conseil National de la Consommation le 8 Février 1990 concernant l'emploi du terme « frais ». – 1992.

Rapporteurs : M. GRISEL (CSCV) pour le collège consommateur
M. DARMAILLACQ (CNPF) pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 4 Mars 1992 (BOCCRF du 31/12/1992).

Consultation du Conseil National de la Consommation sur les essais comparatifs – 1993.

Séance plénière du 11 Février 1993 (BOCCRF du 5/03/1993).

Avis du Conseil National de la Consommation, précédé du rapport du groupe de travail concernant les règles de commercialisation des véhicules d'occasion – 1993.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC) pour le collège consommateur
M. BOUQUIN (CNPF) pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 17 Juin 1993 (BOCCRF du 11/08/1993).

Rapport du Conseil National de la Consommation sur la certification des services – 1993.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC) pour le collège consommateur
Mme VALACHS (CNPF) pour le collège professionnel.
Séance plénière du 17 Juin 1993 (BOCCRF du 15/10/1993).

Avis du Conseil National de la Consommation, précédé du rapport du groupe de travail relatif à l'amélioration de la qualité des services dans le commerce – 1993.

Rapporteurs : M. GOUBIER (ASSECO-CFDT) pour le collège consommateur
M. MALATERRE (CNPF) pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 21 Décembre 1993 (BOCCRF du 15/01/1994).

Avis du Conseil National de la Consommation sur le projet de loi modifiant le Titre 1^{er} Information des consommateurs du code de la consommation dans ses articles L.115-27 et suivants sur la certification de produits et de services – 1993.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC) pour le collège consommateur
Mme VALACHS (CNPF) pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 21 Décembre 1993 (BOCCRF du 8/04/1994).

Avis du Conseil National de la Consommation, précédé du rapport du groupe de travail relatif aux Automates de Vente – 1994.

Rapporteurs : M. PERROT (CSCV) pour le collège consommateur
M. LEONARD (CNPF) pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 19 Mai 1994 (BOCCRF du 7/06/1994).

Avis du Conseil National de la Consommation sur l'avant-projet de loi organique et l'avant-projet de loi portant modification de certaines dispositions de procédure civile, de procédure pénale et de procédure administrative s'inscrivant dans le cadre du programme pluriannuel de modernisation de la justice. – 1994.

Rapporteurs : Mme DURAND (UFCS) pour le collège consommateur
M. DROT (CNPF) pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 19 Mai 1994 (BOCCRF du 7/06/1994).

Avis du Conseil National de la Consommation sur un modèle de contrat destiné aux gestionnaires d'établissements hébergeant des personnes âgées – 1994.

Rapporteurs : M. HUGUET (Fédération Nationale LEO LAGRANGE) pour le collège consommateur
M. MARCHAND (UNAPL) pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 19 Mai 1994 (BOCCRF du 29/07/1994).

Avis du Conseil National de la Consommation, précédé du rapport relatif à la publicité des objets, appareils et méthodes (O.A.M.) présentés comme bénéfiques pour la santé – 1994.

Rapporteurs : Mme GUILLON (UFCS) pour le collège consommateur
M. DARMAILLACQ (CNPF) pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 11 Octobre 1994 (BOCCRF du 19/11/1994).

Avis du Conseil National de la Consommation sur le projet de loi organique et le projet de loi portant modification de certaines dispositions de procédure civile, de procédure pénale et de procédure administrative adoptés par l'Assemblée Nationale en première lecture – 1994.

Rapporteurs : Mme DURAND (UFCS) pour le collège consommateur

M. DROT (CNPF) pour le collège professionnel

Séance plénière du 11 Octobre 1994 (BOCCRF du 19/11/1994).

Avis du Conseil National de la Consommation, précédé du rapport du groupe de travail concernant le projet de décret relatif à la prévention des risques liés au comportement au feu des meubles rembourrés et objets assimilables destinés à être utilisés dans les lieux domestiques ou en collectivités et des produits constituant et le projet de décret relatif à la prévention des risques liés à l'allumabilité et à l'état hygiénique des articles de literie destinés à être utilisés dans les lieux domestiques et en collectivités, et des produits constituant – 1994.

Rapporteurs : M. PEPERS (Familles Rurales) pour le collège consommateur

Mme VALACHS (CNPF) pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 11 Octobre 1994 (BOCCRF du 9/12/1994).

Avis du Conseil National de la Consommation, précédé du rapport relatif aux prothèses dentaires – 1994.

Rapporteurs : M. FOUNDOULIS (CNAFAL) pour le collège consommateur

M. ORLIANGES (UNAPL) pour le collège professionnel

Séance plénière du CNC du 13 Décembre 1994 (BOCCRF du 28/12/1994).

Rapport du collège des « Consommateurs et Usagers » du Conseil national de la consommation sur la concertation Services Publics – Organisations de consommateurs – 1994.

Rapporteur : M. EMAER (CSF)

Séance plénière du CNC du 13 Décembre 1994 (*).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport relatif à l'extension des réparations obligatoires des véhicules ayant subi un contrôle technique – 1995.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,

M. de MINVIELLE (CNPF), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 6 Avril 1995 (BOCCRF du 18/05/1995).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport relatif à l'information des consommateurs sur les prix et services offerts par les masseurs-kinésithérapeutes – 1995.

Rapporteurs : M. FOUNDOULIS (CNAFAL), pour le collège consommateur,

M. ORLIANGES (UNAPL), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 19 septembre 1995 (BOCCRF du 15/12/1995).

Avis du Conseil national de la consommation sur les Essais Comparatifs – 1995.

Rapporteurs : M. GOUBIER (ASSECO-CFDT), pour le collège consommateur,

Mme VALACHS (CNPF), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 19 Septembre 1995 (BOCCRF du 15/12/1995).

Avis du Conseil national de la consommation sur les loteries dans la vente par correspondance – 1995.

Rapporteurs : Mme HUTIN (INDECOSA-CGT, pour le collège consommateur,

M. SIOUFFI (SEVPCD), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 19 Septembre 1995 (BOCCRF du 15/12/1995).

Avis du Conseil national de la consommation sur les autoroutes à péage – 1995.

Rapporteurs : M. AVRIL (AFOC), pour le collège consommateur,

M. ROUSSEAU (SNCF), pour le collège professionnel.

Consultation écrite du 27 Novembre 1995 (BOCCRF du 28/12/1995).

Avis du Conseil national de la consommation sur la médecine d'urgence ambulatoire – 1995.

Rapporteurs : M. HUGUET (ALLDC), pour le collège consommateur,

M. ORLIANGES (UNAPL), pour le collège professionnel,

Séance plénière du CNC du 28 Novembre 1995 (BOCCRF du 28/12/1995).

Avis du Conseil national de la consommation relatif à l'amélioration de la communication sur les signes officiels de qualité – 1996.

Rapporteurs : M. PEPERS (Familles Rurales, pour le collège consommateur,
Mme SERRA (ANIA/CNPF), pour le collège professionnel,
Séance plénière du CNC du 19 Mars 1996 (BOCCRF du 23/04/1996).

Avis du Conseil national de la consommation sur l'optique médicale – 1996 –

Rapporteurs : M. FOUNDOULIS (CNAFAL), pour le collège consommateur,
M. SIOUFFI (SEVPCD/CNPF), pour le collège professionnel,
Séance plénière du CNC du 19 Mars 1997 (BOCCRF du 23/04/1996).

Avis du Conseil national de la consommation relatif à une meilleure protection du consommateur qui recourt aux services d'un mandataire automobile – 1996.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
M. GAINON (CNPF), pour le collège professionnel,
Séance plénière du CNC du 19 Mars 1996 (BOCCRF du 23/04/1996).

Avis du Conseil national de la consommation sur la médecine d'urgence ambulatoire – 1996.

Rapporteurs : M. HUGUET (ALLDC), pour le collège consommateur,
M. ORLIANGES (UNAPL), pour le collège professionnel,
Séance plénière du CNC du 11 juin 1996 (BOCCRF du 27/07/1996).

Avis du Conseil national de la consommation relatif à l'information du consommateur sur les honoraires médicaux – 1996.

Rapporteurs : Mme MADER (CSCV), pour le collège consommateur,
M. ORLIANGES (UNAPL), pour le collège professionnel,
Séance plénière du CNC du 11 Juin 1996 (BOCCRF du 27/07/1996)

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport sur la traçabilité des viandes bovines et l'information des consommateurs – 1996.

Rapporteurs : Mme NICOLI (UFC Que Choisir), pour le collège consommateur,
M. MALATERRE (FCD/CNPF), pour le collège professionnel,
Séance plénière du CNC du 7 Octobre 1996 (BOCCRF du 22/10/1996)

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport sur l'information du consommateur dans le secteur de l'esthétique médico-chirurgicale – 1996.

Rapporteurs : Mme GUILLON (UFCS), pour le collège consommateur,
M. ORLIANGES (UNAPL), pour le collège professionnel,
Séance plénière du CNC du 7 Octobre 1996 (BOCCRF du 6/11/1996)

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport sur l'amélioration de la qualité des prestations et de la tarification des courses de taxi – 1996.

Rapporteurs : M. GAY (ANC), pour le collège consommateur,
M. MOUZAY (APCM), pour le collège professionnel,
Séance plénière du CNC du 7 Octobre 1996 (BOCCRF du 6/11/1996)

Avis et rapport d'étape du Conseil national de la consommation sur l'offre d'accès à Internet – 1997.

Rapporteurs : M. HUARD (ADEIC-FEN), pour le collège consommateur,
M. GRANGÉ CABANE (UDA/CNPF), pour le collège professionnel,
Rapporteur extérieur : Mme Claudine SCHMUCK,
Séance plénière du CNC du 18 Février 1997 (BOCCRF du 21/02/1997)

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport sur les syndicats de copropriété – 1997.

Rapporteurs : Mme RASTOLL (CGL), pour le collège consommateur,
M. LÉONARD (CNPF), pour le collège professionnel,
Séance plénière du CNC du 18 Février 1997 (BOCCRF du 25/03/1997)

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport sur les contrats de jouissance d'immeuble à temps partagé – 1997.

Rapporteurs : Mme SAVONNEAU (CNL) et Mme JANNET (UFCS), pour le collège consommateur,
M. SALMON (CNPF), pour le collège professionnel,
Séance plénière du CNC du 18 Février 1997 (BOCCRF du 25/03/1997)

Bilan 1996 de l'Observatoire des Loteries Commerciales (Groupe de travail du CNC) – 1997.

Rapporteurs : Mme HUTIN (INDECOSA-CGT), pour le collège consommateur,
M. SIOUFFI (SEVPCD/CNPF), pour le collège professionnel,
Séance plénière du CNC du 18 Février 1997 (BOCCRF du 25/03/1997)

Avis du Conseil national de la consommation sur la dénomination à adopter dans le langage courant pour les fractions d'euros, sur le genre et le pluriel du mot « euro » et sur le symbole de l'euro – 1997.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (CONTINENT/CNPF), pour le collège professionnel,
Séance plénière du CNC du 19 Juin 1997 (BOCCRF du 30/07/1997)

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport sur la prise en compte des arrondis lors des conversions francs/euros – 1997.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (CONTINENT/CNPF), pour le collège professionnel,
Séance plénière du CNC du 19 Juin 1997 (BOCCRF du 30/07/1997)

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport sur les arnaques de la consommation – 1997.

Rapporteurs : M. PEINOIT (Familles Rurales), pour le collège consommateur,
M. GAINON (CNPF), pour le collège professionnel,
Consultation écrite du CNC du 18 Juillet 1997 (BOCCRF du 30/08/1997)

Recommandations du Conseil national de la consommation portant sur la rédaction d'un contrat de fourniture d'accès à Internet aux consommateurs, suivies d'une grille de concordance entre la puissance des micro-ordinateurs, le débit des modems et les services accessibles sur Internet (annexes I et II à l'avis du CNC du 18 Février 1997 sur l'offre d'accès à Internet) – 1997.

Rapporteurs : M. HUARD (ADEIC-FEN), pour le collège consommateur,
M. GRANGÉ CABANE (UDA/CNPF), pour le collège professionnel,
Rapporteur extérieur : Mme Claudine SCHMUCK
Séance plénière du CNC du 23 Septembre 1997 (BOCCRF du 30/10/1997)

Avis et rapport d'étape du Conseil national de la consommation sur le commerce électronique : l'offre commerciale et la protection du consommateur – 1997.

Rapporteurs : M. HUARD (ADEIC-FEN), pour le collège consommateur,
M. GRANGÉ CABANE (UDA/CNPF), pour le collège professionnel,
Rapporteur extérieur : Mme Claudine SCHMUCK
Séance plénière du CNC du 4 Décembre 1997 (BOCCRF du/12/1997)

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport sur la traçabilité des viandes ovines et l'information des consommateurs – 1997.

Rapporteurs : Mme NICOLI (UFC Que Choisir), pour le collège consommateur,
M. MALATERRE (FCD/CNPF), pour le collège professionnel
Séance plénière du CNC du 4 Décembre 1997 (BOCCRF du 19/12/1997)

Avis du Conseil national de la consommation concernant l'information des consommateurs sur l'euro – 1997.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (CONTINENT/CNPF), pour le collège professionnel,
Séance plénière du CNC du 4 Décembre 1997 (BOCCRF du 19/12/1997)

Avis du Conseil national de la consommation sur les réformes législatives du dispositif de surendettement des ménages – 1997.

Rapporteurs : M. MONTANT (INDECOSA-CGT), pour le collège consommateur,
M. DROT (CETEMEM/CNPF), pour le collège professionnel,
Séance plénière du CNC du 4 Décembre 1997 (BOCCRF du 19/12/1997).

Avis du Conseil national de la consommation concernant l'euro : « Recommandations du CNC sur l'utilisation d'un taux de conversion indicatif dans tout document remis au public avant la fixation du taux de conversion définitif ». – 1998.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (CONTINENT/CNPF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 19 Mars 1998 (BOCCRF du 27/03/1998).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport relatif à l'optique médicale – 1998.

Rapporteurs : M. FOUNDOULIS (CNAFAL), pour le collège consommateur,
M. SIOUFFI (SEVPCD/CNPF), pour le collège professionnel.
Consultation écrite du 6 Avril 1998 (BOCCRF du 15/05/1998).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport relatif à l'information des consommateurs sur l'origine des produits manufacturés – 1998.

Rapporteurs : M. HUCHETTE (ASSECO-CFDT), pour le collège consommateur,
M. MALATERRE (FCD/CNPF), pour le collège professionnel.
Consultation écrite du 8 Avril 1998 (BOCCRF du 15/05/1998).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport sur l'information du consommateur dans le secteur des assurances complémentaires maladie. – 1998.

Rapporteurs : M. HUGUET (ALLDC), pour le collège consommateur,
M. RIVÉ (FFSA/MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 20 Octobre 1998 (BOCCRF du 20/11/1998).

Avis N°5 du Conseil national de la consommation sur le suivi de l'introduction de la monnaie unique – 1998.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (CONTINENT/MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 20 Octobre 1998 (BOCCRF du 20/11/1998).

Avis N°6 du Conseil national de la consommation concernant l'information volontaire des consommateurs liée à l'acceptation des paiements en euros pendant la période transitoire – 1998.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (CONTINENT/MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 20 Octobre 1998 (BOCCRF du 20/11/1998).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport relatif aux modalités de la mise en application de la certification de services – 1998.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
M. FRYBOURG (CGPME), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 17 Décembre 1998 (BOCCRF du 31/12/1998).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport relatif à la prévention des situations de surendettement – 1998.

Rapporteurs : M. MONTANT (INDECOSA-CGT), pour le collège consommateur,
M. DROT (CETEMEM/MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 17 Décembre 1998 (BOCCRF du 31/12/1998).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport sur le dépannage à domicile – 1999.

Rapporteurs : Mme JULIOT (UFCS), pour le collège consommateur,
M. FRYBOURG (CGPME), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 24 mars 1999 (BOCCRF du 12/05/1999).

Avis n°7 du Conseil national de la consommation concernant la conversion en euros des seuils du code de la consommation applicables au plus tard au 1^{er} janvier 2002. – 1999.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 9 novembre 1999 (BOCCRF du 11/12/1999).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport relatif aux prothèses auditives – 1999.

Rapporteurs : M. FOUNDOULIS (CNAFAL), pour le collège consommateur,
M. ORLIANGES (UNAPL), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 21 décembre 1999 (BOCCRF du 7/03/2000).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport sur les méthodes de conservation des denrées alimentaires : les viandes. – 1999.

Rapporteurs : M. de CARNÉ (CNAFC) pour le collège consommateur,
M MALATERRE (FCD/MEDEF) pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 21 décembre 1999 (BOCCRF du 25/07/2000).

Avis n°8 du Conseil national de la consommation sur l'organisation de la période transitoire jusqu'à l'introduction de l'euro fiduciaire (1^{er} janvier 2002) et annexes I et II. – 2000.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC) pour le collège consommateur,
Mme GAIME (CARREFOUR/MEDEF) pour le collège professionnel.
Consultation écrite du 10 mars 2000 (BOCCRF du 21/04/2000).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport sur les produits cosmétiques de protection solaire – 2000.

Rapporteurs : Mme GUILLON (UFCS) pour le collège consommateur,
M. GRANGÉ CABANE (FIP/MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 4 juillet 2000 (BOCCRF du 18/10/2000).

Avis du Conseil national de la consommation relatif à la qualité des fruits et légumes frais dans le commerce – 2000.

Rapporteurs : M. PERROT (CLCV), pour le collège consommateur,
M. MALATERRE (FCD/MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 4 juillet 2000 (BOCCRF du 18/10/2000).

Avis du Conseil national de la consommation sur les maisons de retraite – 2000.

Rapporteurs : M. HUGUET (ALLDC), pour le collège consommateur,
M. ORLIANGES (UNAPL), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 4 juillet 2000 (BOCCRF du 18/10/2000).

Avis n°9 du Conseil national de la consommation sur l'affichage des prix au cours de la période 2001-2002. – 2000.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 25 octobre 2000 (BOCCRF du 5/12/2000).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport relatif à la publicité sur le crédit à la consommation et aux crédits renouvelables – 2000

Rapporteurs : Mme GUIDEAU (CSF), pour le collège consommateur,
M. NASSE (MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 25 octobre 2000 (BOCCRF du 5/12/2000).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport relatif à la « publicité et l'enfant » - 2000

Rapporteurs : M. de BERNIÈRES (CNAFC), pour le collège consommateur,
Mme REICHENBACH (UDA/MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 25 octobre 2000 (BOCCRF du 5/12/2000).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport relatif à l'éducation du jeune consommateur – 2000.

Rapporteurs : M. PEPERS (Familles Rurales), pour le collège consommateur,
Mme de SAINT-DIDIER (PEUGEOT/MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 21 décembre 2000 (BOCCRF du 23/01/2001).

Avis n°10 du Conseil national de la consommation relatif à certaines actions promotionnelles destinées à favoriser les paiements scripturaux en euros – 2000.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 21 décembre 2000 (BOCCRF du 23/01/2001).

Avis du Conseil national de la consommation sur l'information du consommateur dans le secteur des avocats – 2000.

Rapporteurs : M. AVRIL (AFOC), pour le collège consommateur,
M. ORLIANGES (UNAPL), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 21 décembre 2000 (BOCCRF du 23/01/2001).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport sur la sécurité des cartes de paiement – 2001.

Rapporteurs : Mme MADER (CLCV), pour le collège consommateur,
M. SIOUFFI (FEVAD/MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 22 mars 2001 (BOCCRF du 23/05/2001).

Avis n° 11 du Conseil national de la consommation relatif aux conditions du basculement à l'euro de certaines professions – 2001.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (MEDEF), pour le collège professionnel.
Consultation écrite du 19 avril 2001 (BOCCRF du 23/05/2001).

Avis n°12 du Conseil national de la consommation relatif à l'information de proximité des consommateurs sur l'euro et le rôle des observatoires départementaux de l'euro – 2001.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (MEDEF), pour le collège professionnel.
Consultation écrite du 29 mai 2001 (BOCCRF du 24/07/2001).

Avis n°13 du Conseil national de la consommation relatif à l'incidence de l'introduction de l'euro fiduciaire sur l'évolution des prix et sur les dispositions à envisager en vue de l'échéance du 1^{er} janvier 2002. – 2001.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (MEDEF), pour le collège professionnel.
Consultation écrite du 29 juin 2001 (BOCCRF du 23/08/2001).

Avis n° 14 du Conseil national de la consommation relatif au vocabulaire euro – 2001.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 25 octobre 2001 (BOCCRF 30/10/2001).

Avis du Conseil national de la consommation sur la filière marée – 2001.

Rapporteurs : M. PEPERS (Familles Rurales), pour le collège consommateur,
M. MALATERRE (MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 20 décembre 2001 (BOCCRF du 26/02/2002).

Avis du Conseil National de la Consommation sur la terminologie à utiliser dans les factures et autres documents relatifs aux services téléphoniques – 2002.

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (MEDEF), pour le collège professionnel
Consultation écrite du 11 janvier 2002 (BOCCRF du 27/3/2002)

Avis du Conseil National de la Consommation sur les Transports sanitaires terrestres - 2002.

Rapporteurs : M. FOUNDOULIS (CNAFAL), pour le collège consommateur,
M. FRYBOURG (CGPME), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 28 mars 2002 (BOCCRF du 28/10/2002)

Avis du Conseil National de la Consommation sur la fiche d'information concernant les caractéristiques essentielles de l'offre de service téléphonique fixe et mobile dans le cadre de l'information pré contractuelle – 2002.

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (MEDEF), pour le collège professionnel
Séance plénière du CNC du 11 juillet 2002 (BOCCRF du 21/10/2002)

Avis du Conseil National de la Consommation relatif à l'information du consommateur sur les prix des médicaments non remboursables – 2002.

Rapporteurs : Mme VIGNON (UFCS), pour le collège consommateur,
M. ORLIANGES (UNAPL), pour le collège professionnel
Séance plénière du CNC du 22 octobre 2002 (BOCCRF du 28/11/2002)

Avis et rapport du Conseil National de la consommation relatif aux huissiers de justice – 2003.

Rapporteurs : M. HUGUET (ALLDC), pour le collège consommateur
M ORLIANGES (UNAPL), pour le collège professionnel
Séance plénière du CNC du 1^{er} juillet 2003 (BOCCRF du 28/10/2003)

Avis et rapport du Conseil National de la Consommation relatifs à la terminologie, (remplaçant le précédent paru au BOCCRF du 27 mars 2002) et au document tarifaire remis dans le cadre de l'information pré-contractuelle – 2003.

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC), pour le collège consommateur
Mme GAIME (MEDEF), pour le collège professionnel
Séance plénière du 1^{er} juillet 2003 (BOCCRF du 28/10/2003)

Avis et rapport du Conseil National de la Consommation relatif aux sceaux et labels sur Internet – 2003.

Rapporteurs : Mme MADER (CLCV), pour le collège consommateur
M LOLIVIER (FEVAD), pour le collège professionnel
Séance plénière du 10 juillet 2003 (BOCCRF du 14 avril 2004)

Avis et rapport du Conseil National de la consommation relatif à l'organisation du CNC – 2004.

Rapporteurs : M. PEINOIT (Familles Rurales), pour le collège consommateur
M. MALATERRE (FCD), pour le collège professionnel
Séance plénière du 29 janvier 2004 (BOCCRF du 12 mars 2004)

Avis et rapport du Conseil National de la consommation relatif à l'intégration du fait régional dans les structures de la consommation – 2004.

Rapporteurs : M PEINOIT (Familles Rurales), pour le collège consommateur
M. LEBRUN (CGPME), pour le collège professionnel
Séance plénière du 29 janvier 2004 (BOCCRF du 12 mars 2004)

Avis et rapport du Conseil National de la consommation relatif à la reconnaissance de la contribution au développement durable – 2004.

Rapporteurs : M. HUGUET (ALLDC), pour le collège consommateur
M. REMOUE (MEDEF), pour le collège professionnel
Séance plénière du 29 janvier 2004 (BOCCRF du 12 mars 2004)

Rapport du Conseil National de la consommation relatif au remboursement anticipé des crédits immobiliers – 2004.

Rapporteurs : Mme MADER (CLCV), pour le collège consommateur
M. NASSE (ASF), pour le collège professionnel
Séance plénière du 29 janvier 2004 (BOCCRF du 1^{er} mars 2005)

Avis et rapport du Conseil National de la consommation relatif à la médiation – 2004.

Rapporteurs : Mme CRESPEL (Familles de France), pour le collège consommateur
M. CHENIN (EDF), pour le collège professionnel
Séance plénière du 6 juillet 2004 (BOCCRF du 1^{er} mars 2005)

Rapport du Conseil National de la consommation relatif à l'information du consommateur sur la qualité des services collectifs marchands – 2004.

Rapporteurs : M. PEPERS (Familles Rurales), pour le collège consommateur
M. ANNE (FNADE), pour le collège professionnel
Séance plénière du 6 juillet 2004

Rapport du Conseil National de la consommation relatif à la location de courte durée de véhicules sans chauffeur – 2004.

Rapporteurs : M. SIROT (ORGECO), pour le collège consommateur
Mme de SAINT DIDIER (MEDEF), pour le collège professionnel
Séance plénière du 6 juillet 2004 (BOCCRF du 1^{er} mars 2005)

Avis et rapport du Conseil National de la consommation relatif à la parapharmacie – 2005.

Rapporteurs : M. FOUNDOULIS (CNAFAL), pour le collège consommateur,
M. MALATERRE (MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du 9 février 2005 (BOCCRF du 28 octobre 2005).

Avis et rapport du Conseil National de la consommation relatif à la protection des consommateurs et ouverture du marché de l'électricité et du gaz – 2005.

Rapporteurs : M. FOUNDOULIS (CNAFAL), pour le collège consommateur,
M. REMOUÉ (MEDEF), pour le collège professionnel.
Réunion du Bureau du CNC du 27 septembre 2005 (BOCCRF du 28 décembre 2006).

Avis et rapport du Conseil National de la consommation relatif à la sécurité des installations électriques intérieures des particuliers – 2005.

Rapporteurs : Mme THIEBAULT (CNAFAL), pour le collège consommateur,
M. PLANQUE (MEDEF), pour le collège professionnel.
Réunion du Bureau du CNC du 27 septembre 2005 (BOCCRF du 28 décembre 2006).

Avis et rapport du Conseil National de la consommation relatif au transport aérien – 2005 .

Rapporteurs : M. DE CARNÉ (CNAFC), pour le collège consommateur,
M. LEBRUN (CGPME), pour le collège professionnel.
Réunion du Bureau du CNC du 27 septembre 2005 (BOCCRF du 28 décembre 2006).

Avis sur le décret relatif à la conservation du numéro prévue par l'article L.44 du code des postes et télécommunications électroniques - 2006

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC), pour le collège consommateur,
M. REMOUÉ (MEDEF), pour le collège professionnel.
Réunion du Bureau du CNC du 13 janvier 2006 (BOCCRF du 4 août 2006)

Avis sur un arrêté relatif à l'information sur les tarifs des appels vers les services d'assistance technique des fournisseurs de services et de communications électroniques - 2006

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC), pour le collège consommateur,
M. REMOUÉ (MEDEF), pour le collège professionnel.
Réunion du Bureau du CNC du 15 mars 2006 (BOCCRF du 4 août 2006)

Avis sur un arrêté relatif à l'information sur la qualité de service dans les contrats conclus avec les fournisseurs de services de communications électroniques - 2006

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC), pour le collège consommateur,
M. REMOUÉ (MEDEF), pour le collège professionnel.
Réunion du Bureau du CNC du 15 mars 2006 (BOCCRF du 4 août 2006)

Avis relatif à la mise à disposition de fiches d'information standardisées dans les communications électroniques - 2006

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC), pour le collège consommateur,
M. REMOUÉ (MEDEF), pour le collège professionnel.
Réunion du Bureau du CNC du 15 mars 2006 (BOCCRF du 4 août 2006)

Avis relatif au traitement des litiges dans les communications électroniques - 2006

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC), pour le collège consommateur,
M. REMOUÉ (MEDEF), pour le collège professionnel.
Réunion du Bureau du CNC du 15 mars 2006 (BOCCRF du 4 août 2006)

Avis relatif à la résiliation des contrats dans le secteur des communications électroniques - 2006

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC), pour le collège consommateur,
M. REMOUÉ (MEDEF), pour le collège professionnel.
Réunion du Bureau du CNC du 23 juin 2006 (BOCCRF du 4 août 2006)

Avis relatif à la remise de contrats dans le secteur des communications électroniques - 2006

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC), pour le collège consommateur,
M. REMOUÉ (MEDEF), pour le collège professionnel.
Réunion du Bureau du CNC du 23 juin 2006 (BOCCRF du 4 août 2006)

Avis relatif à la publicité écrite dans le secteur des communications électroniques - 2006

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC), pour le collège consommateur,
M. REMOUÉ (MEDEF), pour le collège professionnel.
Réunion du Bureau du CNC du 23 juin 2006 (BOCCRF du 4 août 2006)

Avis relatif à un guide pratique des communications électroniques - 2006

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC), pour le collège consommateur,
M. REMOUÉ (MEDEF), pour le collège professionnel.
Réunion du Bureau du CNC du 11 juillet 2006 (BOCCRF du 4 août 2006)

Annexe : Guide du Conseil national de la consommation relatif aux communications électroniques – 2006 (BOCCRF du 4 août 2006)

Avis relatif à l'expérimentation de la mise en place d'instances régionales de concertation dans le domaine de la consommation - 2006

Rapporteurs : M. HUGUET (ALLDC), pour le collège consommateur,
M. REMOUÉ (MEDEF), pour le collège professionnel.
Réunion du Bureau du CNC du 30 novembre 2006 (BOCCRF du 22 mars 2007)

Avis sur la publicité audiovisuelle dans le domaine des communication électroniques - 2007

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC), pour le collège consommateur,
M. REMOUÉ (MEDEF), pour le collège professionnel.
Réunion du Bureau du CNC du 27 mars 2007 (BOCCRF du 07 juin 2007)

Avis sur les modes alternatifs de règlement des litiges - 2007

Rapporteurs : Mme CRESPEL (FF), pour le collège consommateur,
M. SAINCTAVIT (MEDEF), pour le collège professionnel.
Réunion du Bureau du CNC du 27 mars 2007 (BOCCRF du 07 juin 2007)

Avis sur la vérification des compétences en matière de diagnostic immobilier – 2007

Rapporteurs : Mme RINALDO (CNL), pour le collège consommateur,
Mme BARTHOMEUF-LASSIRE (MEDEF), pour le collège professionnel.
Réunion du Bureau du CNC du 27 mars 2007 (BOCCRF du 07 juin 2007)

Synthèse des travaux du groupe de réflexion sur le Livre Vert de la Commission européenne concernant la révision de l'acquis communautaire en matière de protection du consommateur – 2007
(adressé à la DG Sanco le 31 mai 2007)

Avis relatif à l'amélioration de la transparence tarifaire des prestations des syndicats de copropriété

Rapporteurs : Mme MADER (CLCV), pour le collège consommateur,
M. REMOUÉ (MEDEF) pour le collège professionnel.

Réunion du Bureau du CNC du 27 septembre 2007 (BOCCRF du 16 novembre 2007)

Avis relatif à la certification de services et de produits autres qu'alimentaires

Rapporteurs : Mme Ludivine COLY-DUFOURT, pour le Collège des consommateurs et usagers,
M. REMOUÉ (MEDEF) pour le Collège des professionnels

Réunion du Bureau du CNC du 17 décembre 2007

Avis relatif à la régulation publicitaire – 2008.

Rapporteurs : Mme GERVAIS (AFOC) pour le Collège des consommateurs et usagers

Mme REICHENBACH (MEDEF – Union des annonceurs) pour le Collège des professionnels

Réunion du Bureau du CNC du 17 juin 2008 (BOCCRF du 10 octobre 2008).

Avis relatif à un guide pratique des communications électroniques – 2008.

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC) pour le Collège des consommateurs et usagers

M. REMOUÉ (MEDEF) pour le collège des professionnels

Réunion du Bureau du CNC du 1^{er} octobre 2008

(BOCCRF du 14 novembre 2008).

Avis relatif au suivi des avis du CNC dans le domaine de la santé. – 2008.

Rapporteurs : Mme COHEN (CSF) pour le Collège des consommateurs et usagers

Mme JUGAN (CGPME) pour le collège des professionnels

Réunion du Bureau du CNC du 1^{er} octobre 2008

(BOCCRF du 14 novembre 2008).